

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil tenu à huis clos par vidéoconférence le 12 avril à 19h30. La vidéo de la séance sera disponible sur le site internet de la municipalité dans la section procès-verbaux au cours des jours suivants. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE NO. DPDL210020

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 10 chemin de la Berge (LOTS: 5 090 603, 5 090 413, 5 090 410, 5 090 439, 5 090 601, 5 444 062, 5 090 377, 5 090 393, 5 090 425, 6 421 330 et 5 090 409)

Demande de dérogation mineure (DPDL210041) de monsieur Mestdagh, qui a pour objet de régulariser en zone COM-09 :

- la largeur des chemins qui varient entre 5.5m et 7.8m au lieu des 7.3m requis
- le drainage

Le tout tel que prescrit au règlement no.56 relatif à la construction de rues privées ou publiques

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande par consultation écrite à l'adresse suivante urbanisme@munfn.ca. Pour toute information additionnelle, veuillez appeler au 819 587-3400 ou consulter le site internet www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca.

Donné à Ferme-Neuve, ce 24^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière a, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 24 mars 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 24 mars 2021.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
